

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Convention avec l'Éducation nationale pour accès des agents à l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique

Madame Dillenseger au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de DIJON veille tout particulièrement à ce que chaque agent municipal trouve sa place au sein de la collectivité.

C'est la raison pour laquelle tout est mis en œuvre pour sécuriser les parcours individuels des agents et les maintenir dans l'emploi, quelles que soient les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés au cours de leur carrière professionnelle ; ces difficultés peuvent être d'ordre médical, d'ordre structurel lié à des réorganisations de service ou d'ordre plus personnel nécessitant un changement d'orientation professionnelle.

Le repositionnement sur un emploi différent impose aux agents d'importants efforts en termes de formation et d'adaptation à une nouvelle unité de travail. Pour faciliter cette reconversion, la Ville s'attache à développer un partenariat avec tout organisme, toute institution qui pourra faciliter ce parcours souvent complexe .

C'est dans ce cadre qu'un rapprochement a été effectué avec l'Éducation Nationale qui rencontre des difficultés comparables avec son propre personnel. Pour répondre à cette problématique, l'Éducation Nationale a mis en place une structure : l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (E.E.P.) Il s'agit d'une entreprise virtuelle reproduisant l'ensemble des postes de travail ainsi que l'activité générée au sein d'une administration.

Un tel dispositif a fait ses preuves sur l'ensemble du territoire français : 110 EEP sont recensées à ce jour. Il apparaît être un outil adapté à des agents qui se voient contraints de se réorienter professionnellement . Une découverte de l'ensemble des métiers administratifs permet aux agents de se positionner et de construire leur parcours de reconversion de manière individualisée .

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel je vous demanderai, de bien vouloir :

1 - décider d'établir un partenariat avec l'Éducation Nationale afin de permettre à nos agents de bénéficier d'un accès à cette structure dans le cadre de leur réorientation professionnelle

2 - m'autoriser à signer avec l' Education Nationale une convention établissant les bases de ce partenariat

3 - m'autoriser à signer toute pièce administrative nécessaire à l'application de cette mesure.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ